



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## écoles de formation

Question écrite n° 94631

### Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le Centre national d'étude et de formation (CNEF) situé sur la commune de Gif-sur-Yvette, en Essonne. Nécessitant une importante réhabilitation, des rumeurs persistantes laissent à penser à un possible déménagement du site, qui a un fort potentiel d'accueil pour la formation continue sur le plateau de Saclay. Aussi, il le remercie de bien vouloir l'informer de ses intentions concernant la pérennité du CNEF à Gif-sur-Yvette et de lui communiquer toutes les mesures qu'il entend prendre pour le maintien et l'amélioration de ses infrastructures.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques et des mutualisations développées avec les autres entités du ministère de l'intérieur, le réseau de formation de la police nationale est en cours de rationalisation, avec pour objectif de parvenir à un dispositif resserré, offrant des sites de formation plus fonctionnels et disposant d'un meilleur niveau d'enseignement, permettant d'optimiser l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins des services opérationnels, avec de surcroît des économies. Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration attache le plus grand prix à ce que cette réforme soit conduite dans la transparence, de manière exemplaire sur le plan humain, notamment quant au reclassement des agents concernés par les restructurations, et en concertation avec les élus locaux. S'agissant du site du plateau du Moulon, il constitue une base importante de la politique de formation de la police nationale. Pour autant, le Centre national d'études et de formation (CNEF) de Gif-sur-Yvette est, au même titre que les autres structures territoriales de formation, concerné par le redimensionnement du réseau. Ainsi, un arrêté du 23 décembre 2010, entré en vigueur le 1er janvier 2011, remplace le CNEF pour le fusionner avec la délégation régionale au recrutement et à la formation d'Île-de-France. Le centre régional de formation (CRF) de Gif-sur-Yvette est désormais cette nouvelle structure qui assure non seulement certaines missions d'origine du CNEF mais aussi certaines des formations continues proposées aux 55 000 policiers franciliens. Deux autres structures de formation situées sur le plateau (l'Institut national de formation des personnels administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale, prochainement transformé en département des personnels administratifs, techniques et scientifiques de la direction des ressources et compétences de la police nationale, et le bureau de formation de la police aux frontières) sont quant à elles transférées sur le site dont dispose le ministère de l'intérieur à Lognes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94631

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé** : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire** : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 30 novembre 2010, page 13134

**Réponse publiée le** : 3 mai 2011, page 4537